

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 24 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 juillet 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Elisabeth BONJEAN jusqu'à 19 h - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 19 h - Mme Marie-Josée HENRARD jusqu'à 19 h - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN qui a donné pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 19 h
 M. Stéphane MAUCLAIR qui a donné pouvoir à M. André DROUIN jusqu'à 19 h
 Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 19 h
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
 M. Vincent NOVO qui a donné pouvoir à M. Bertrand GAUFRYAU
 Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Alexis ARRAS qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Philippe DUCHESNE
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à M. Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : FOURNITURES DIVERSES NECESSAIRES A L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE DAX : ATTRIBUTION DES MARCHES

Dans le cadre d'une première procédure d'appel d'offres décomposée en 31 lots pour l'achat de diverses fournitures nécessaires à l'entretien du patrimoine de la Ville de Dax, 4 lots ont dû être relancés.

Compte tenu des montants maximum envisagés de commande, un nouvel appel d'offres ouvert a ainsi été relancé le 28 mai 2014 conformément aux articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.

Ces marchés seront conclus pour une durée d'un an reconductible trois fois. Les montants indiqués ci-dessous seront identiques pour chaque lot en cas de reconduction.

Le 11 juillet 2014, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie et a procédé à l'ouverture des plis, à l'admission des candidatures et à l'enregistrement des offres.

De nouveau réunie le 22 juillet, la CAO a, après présentation d'un rapport d'analyse des offres détaillé et circonstancié, attribué les marchés comme suit :

- Lot n° 1 « Fourniture de béton » pour un montant minimum annuel de 4 000 € HT et un montant maximum annuel de 15 000,00 € HT : attribué à la Société UNIBETON (40100 DAX) suivant bordereau des prix unitaires.

- Lot n° 11 « Fourniture de bois à la découpe » pour un montant minimum annuel de 4 000 € HT et un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT : attribué à la Société DACQUOISE DES BOIS (40100 DAX) suivant bordereau des prix unitaires.

- Lot n° 15 « Fourniture de sol : carrelage » pour un montant minimum annuel de 1 000 € HT et un montant maximum annuel de 8 000,00 € HT : attribué à la Société BMSO (33612 CESTAS) suivant bordereau des prix unitaires.

- Lot n° 26 « Fourniture de matériaux pour terrain de sport : peinture » pour un montant minimum annuel de 2 000 € HT et un montant maximum annuel de 10 000,00 € HT : attribué à la Société EURALIS (64121 SERRES-CASTET) suivant bordereau des prix unitaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget de la Ville, exercice 2014, à l'article 60631 fournitures diverses code fonctions multiples. En cas de reconduction, l'imputation sera fonction de l'inscription budgétaire.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises attributaires précitées, ainsi que tout acte ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140724-23-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 25 Juillet 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».